



# Fiche de Données de Sécurité

## Polyphosphate d'ammonium 10-34



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	Polyphosphate d'ammonium 10-34
<b>Code du produit</b>	N.Av.
<b>Autres moyens d'identification</b>	Phosphate de Poly-Ammonium liquide 10-34-0.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Agriculture, fertilisant.
<b>Fabricant</b>	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2  Tél. 1-800-229-0602 Télé. 905-315-2083 <a href="https://www.sylvite.ca/">https://www.sylvite.ca/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
<b>SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2B)	
<b>ATTENTION</b>	
H320 : Provoque une irritation des yeux	
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102 : Tenir hors de portée des enfants.	
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	
P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.	
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.	
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Polyphosphate d'ammonium	68333-79-9	40 - 60 %

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer la peau à grande eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et une légère irritation de la peau.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ce produit est ininflammable. Subit une décomposition thermique à haute température et produit des gaz toxiques et combustibles : l'ammoniac, des oxydes d'azote et des oxydes de phosphore.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.


## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Prévenez les utilisateurs de l'eau en aval.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Bien aérer l'endroit. Ne jamais faire progresser votre ouvrage à contre vent. Travaillez toujours avec un vent latéral ou de dos. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Contenir la substance déversée. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.
<b>Température de stockage</b>	5 à 30 °C (41 à 86 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible.			
Mélange	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		Poussière totale	15 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
<b>Voies respiratoires</b>	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes de sécurité    Gants de nitrile				

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Vert foncé	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore à légère odeur d'ammoniacque	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	5.7 à 6.2	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	-26°C (-14.8°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	-26°C (-14.8°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	100 à 110°C (212 à 230°F)	Densité relative	1.38 à 1.47 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.133kPa (1 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	25 à 54 cSt
% de volatilité	40 à 70 (v/v)%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le contact avec une base libre de l'ammoniac.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, agents de réduction, bases, acides forts, les métaux.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Mélange	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition	Polyphosphate d'ammonium	Ingestion <2000 mg/kg Rat DL50
		>300 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >5.09 mg/l/4h Rat CL50
		Peau, yeux, inhalation.

<b>probables</b>	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et une légère irritation de la peau. La friction mécanique peut augmenter l'irritation de la peau.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation de la poussière peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.</p> <p><b>Voie orale</b> L'ingestion causera des troubles digestifs tels que nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b> Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 &gt;101 mg APP/L; 96hr</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 813 mg/L; 48hr</p>
<b>Persistance</b>	Non persistant.
<b>Dégradabilité</b>	Biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Les produits inorganiques de ce type ne devraient pas s'accumuler dans les organismes vivants, mais ils peuvent s'accumuler dans les plantes.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Dans des conditions de sol alcalin, les phosphates solubles sont transportés dans le sol seulement que sur de très courtes périodes et sont ensuite immobilisés sous forme de sels de magnésium ou de calcium.
<b>Autres effets nocifs</b>	Ce composé libérera des phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité, et appauvri en oxygène. À des concentrations extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins. Le déversement dans un cours d'eau peut provoquer des effets en aval. Ce produit libérera des ions ammonium. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente. L'ammoniac est un toxique pour les poissons. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.



- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

<b>Autres réglementations</b>	CANADA : - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Cette substance est répertoriée dans Ammoniac (total). Cette substance est répertoriée dans Phosphore (total) (Identificateur de substance NA - 22).
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> <p>① Health ① Flammability ① Reactivity ② Protective Equipment</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p> </div> </div>

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Sylvite 2016-03-24
<b>Version</b>	02
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2013-05-08.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2, 3, 11 et 15.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System          NFPA: National Fire Protection Association          OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)          NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health          NTP: National Toxicology Program          RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)          CIRC: Centre international de recherche sur le cancer          DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé          SGH: Système général harmonisé          SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail          VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)          VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.